



SYNDICAT du SOUTIEN SCOLAIRE
Chemin-du-Roy (CSN)

Le Courrier du Roy

Journal syndical CSN du personnel de soutien
de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Décembre 2015

Volume 18, numéro 2

Personnel de soutien : Soyons fiers !

Au moment d'écrire ces lignes, nous venons tout juste de vivre une autre journée de grève. Actuellement, nous ne connaissons pas l'avenir de ce conflit. Ce que nous savons, c'est que pour mettre fin à nos journées de grève, nous devons avoir signé les deux ententes de principes des deux tables de négociation (sectorielle et centrale). Nous avons eu la bonne nouvelle d'apprendre que le 30 novembre dernier, notre table sectorielle du secteur scolaire CSN a été la première à conclure une entente de principe. Nous avons été régulièrement consultés dans le cadre de cette négociation par le comité de négociation et nous pouvons vous dire que ces personnes ont travaillé extrêmement fort pour nous négocier le meilleur règlement possible.

Nous devons maintenant attendre ce qui relève de la table centrale. Il y a encore des grosses discussions, entre autres, sur les salaires et les régimes de retraite.

Lorsque les deux comités de négociation de la table sectorielle et centrale auront chacune une entente de principe, nous serons consultés en tant que délégués syndicaux. Par la suite, nous aurons le mandat de vous présenter tout ce qui

aura été négocié et également de vous faire voter pour savoir si vous acceptez les offres.

En attendant ce moment avec impatience, je trouve pertinent de vous transmettre l'information de nos négociateurs syndicaux. Ils nous disent que notre mobilisation et nos journées de grève n'ont pas été inutiles. Un changement important du discours du patronat a été remarqué. Nous sommes toujours debout, face à ce gouvernement qui souhaite nous imposer des reculs dans nos conditions de travail et de l'appauprissement pour nos salaires.



(suite page 2)



Syndicat du soutien scolaire du Chemin-du-Roy (CSN)
946, rue Saint-Paul, Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
Téléphone : (819) 373-5473 Télécopie : (819) 373-2486
Courrier interne : École Saint-Paul
Courrier électronique : soutienCSN@csduroy.qc.ca
Site internet : www.soutienduroy.ca
Groupe Facebook : soutienduroy



Personnel de soutien : Soyons fiers ! (suite)

Toutes les améliorations que nous pouvons aller chercher sont les fruits de notre mobilisation. Bravo à tout le monde et ce, peu importe le règlement final.

Nous, PERSONNEL DE SOUTIEN, avons de quoi être fiers de ce que nous sommes et de ce que nous avons fait!

Je souhaite remercier plus particulièrement les membres du comité exécutif, du conseil syndical, des différents comités ainsi que Denis Martel, notre responsable à la mobilisation au conseil central, pour l'aide à la réalisation et à l'organisation de ces journées.

Également, chacun d'entre vous pour votre précieuse participation aux actions de mobilisation et lors des journées de grève.

Tant que la négociation se poursuit à la table centrale, il faut maintenir la pression et démontrer au gouvernement que nous sommes déterminés à obtenir un règlement satisfaisant!

Vous trouverez dans les prochaines pages de ce journal, un résumé des actions de mobilisation et des journées de grève que nous avons vécues cet automne ainsi que diverses autres informations.

Bonne lecture!

Gabrielle Messier, présidente

Pour plus d'informations

Si vous souhaitez avoir d'autres informations au sujet du développement des négociations, nous vous suggérons de vous joindre à notre groupe privé.

soutienduroy

Simplement faire une demande et nous vous accepterons par la suite.

Les sites suivants regorgent d'informations. Nous vous invitons à les consulter :

entrenosmains.org et frontcommun.org

Également, notre site Web est en ligne pour vous: www.soutienduroy.ca

Une multitude d'informations concernant votre syndicat est disponible.

Vous y trouverez les copies complètes de notre journal « Le Courrier du Roy ». C'est d'ailleurs pour cette raison que nous ne distribuons plus une copie du journal par personne. Cette façon de faire est plus écologique et nous économise des coûts d'impression.

Courrier du Roy : Journal officiel Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN)



Responsable journal :

Odette Brûlé

946, rue Saint-Paul,

Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3

Téléphone : (819) 373-5473

Télécopie : (819) 373-2486

Correction :

Pascale Dufresne

Courrier électronique : soutienCSN@csduroy.qc.ca

Courrier interne : École Saint-Paul

Site internet : www.soutienduroy.ca



28 octobre 2015

Première journée de grève

C'est entre nous, personnel de soutien, que la première journée de grève des membres du soutien scolaire Chemin-du-Roy s'est vécue.

La journée a été divisée en deux parties :

- Piquetage en Front commun, devant chacun des établissements de notre commission scolaire.
- Grand rassemblement du personnel de soutien au Centre de Formation professionnelle Bel-Avenir et le Centre d'éducation des adultes, sur le boul. Des Récollets.

Plus de 600 personnes ont pu manifester et récupérer leur chandail noir « Le rapport de force entre nos mains ».



À cette occasion, Pierre Patry, trésorier à la CSN, s'est adressé aux membres ainsi que Denis Marcoux, président de la FEESP, Paul Lavergne, président du Conseil central du Cœur-du-Québec ainsi que notre présidente, Gabrielle Messier.

Ces enfants font le bonheur de nos collègues qui sont de nouveaux parents

Cassianne, née le 19 avril 2015, fille de **Valérianne Aubry**, éducatrice en SDG à l'école Bois-Joli.

Skyla, née le 15 Janvier 2015, fille de **Véronique Tessier**, éducatrice en SDG à l'école Aux Deux-Étangs.

Victoria, née le 14 octobre 2015, fille de **Jessica Plante**, préposée aux élèves handicapés à l'école Marie-Leneuf.

Edmond, né le 30 avril 2015, fils d'**Emmanuelle Cloutier**, secrétaire à l'école secondaire Chavigny.

Khéliö, né le 8 juillet 2015, fils de **Geneviève Ducharme**, technicienne en éducation spécialisée à l'école Jacques-Buteux.

Édouard, né le 18 avril 2015, fils de **Valérie Boissonneault**, éducatrice en SDG à l'école PEI Édifice des Forges.

Émile, né le 25 juillet 2015, fils d'**Anick Dugré - Bacon**, technicienne en documentation dans différentes écoles primaires.

Étienne, né le 5 août, fils d'**Isabelle Lavoie**, agente de bureau de classe 1 au Centre de formation professionnelle Qualitech.

Frédéric, né le 18 septembre 2015, fils de **Geneviève Gagnon**, éducatrice en SDG à l'école Sainte-Catherine-De-Sienne.

Flavie, née le 3 août 2015, fille de **Joanie Ricard**, éducatrice en SDG à l'école Bois-Joli.

Brandon, né le 12 novembre 2015, fils de **Lucie Lefebvre**, agente de bureau de classe 1 au Centre d'éducation des adultes.

Élodie, née le 7 août 2015, fille de **Karine Duhaime**, secrétaire à l'école Chavigny.

Olivier, née le 27 août 2015, fils de **Stéphany Alain**, éducatrice en SDG à l'école de Yamachiche/Saint-Léon.

Emrick, né le 5 octobre 2015, fils de **Joanie Francoeur**, technicienne en loisirs à l'Escale.

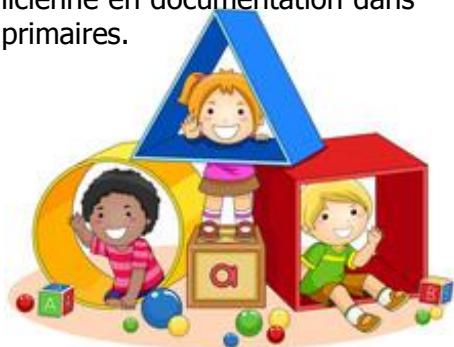
Jany, née le 14 octobre 2015, fille de **Maryse Beaudoin**, éducatrice en SDG à l'école Jacques-Buteux.

James, né le 12 septembre 2015, fils de **Rosyanne Hamelin**, technicienne en éducation spécialisée à l'école primaire Louiseville.

Charlie, née le 29 septembre 2015, fille de **Vivianne Houle**, technicienne en organisation scolaire au Centre d'éducation aux adultes.

Lauralie, née le 13 octobre 2015, fille de **Mélanie Boulay**, secrétaire d'école à Cardinal-Roy.

Flora, née le 9 novembre 2015, fille d'**Amélie Trépanier**, technicienne en documentation dans différentes écoles primaires.



Félicitations aux heureux parents

Mouvement de personnel 2014-2015

affichage	Classe d'emplois	Heures/ semaine	Établissement	Détenteur/ Détentrice
RH-S 24	Agent de bureau classe 1	35	Ressources humaines	Christiane Ayotte
RH-S 25	Secrétaire de gestion	35	Académie des Estacades	Suzie Dessureault
RH-S 26	Tech. en formation professionnelle	35	CFP Bel-Avenir	Patrick Auger
RH-S 27	Secrétaire d'école	10	Ami-Joie-et-des-Grès	Claudia Rousseau
	Secrétaire d'école	15	Pointe-du-Lac	Francine Boissel
	Secrétaire d'école	20	Primaire de Louiseville	Mélissa Morin
RH-S 28	Secrétaire	20	Académie Les Estacades	Emmanuelle Garceau Sinotte
	Secrétaire	28	CFP Bel-Avenir	Julie Pratte
RH-S 29	Opér. en Imprimerie (remplacement pour l'année 2015-2016)	35	CFP Bel-Avenir	Carmencita Pinto Garzon
RH-S 30	Secrétaire d'école	20	PÉI	Karine Boisvert
RH-S 31	Secrétaire	35	Des Pionniers	Véronique Boivin
RH-S 32	Secrétaire de gestion (remplacement)	35	Des Pionniers	Patricia Noel

Félicitations aux personnes qui ont obtenu un nouveau poste

Mouvement de personnel 2015-2016

Affichage	Classe d'emplois	Heures / semaine	Établissement	Détentrice/ Détenteur
RH-S 01	Secrétaire d'école	35	Marie-Leneuf	Kelly-Anne Hardy
RH-S 02	TES (postes résiduels)	20	Estacades	Joanie Martel
		2	Alt. St-Sacrement	Véronique Plante Huard
		10	Curé-Chamberland	David Bertrand
		5	Des Pionniers	Marlène Auger
		7,5	Académie Sportive	Non-comblé
		10	Saint-Pie X	Christina Fortin
		2	Alt.St-Sacrement	Julie Côté
RH-S 03	PEH (postes résiduels)	2	Musique Jacques-Hétu	Non-comblé
		3	Marie-Leneuf	Marie-Andrée Béland
		6,25	Mond'Ami	Mélanie Gendron
		30	Intégrée des Forges	Julie Diamond
RH-S 05	Surveillant d'élèves	21h40	Chavigny	Michèle Bellemare
RH-S 06	Surveillant d'élèves	22h05	Chavigny	Bryan Veillette
RH-S 07	Tech. en bâtiment	35	Ressources matérielles	Stéphanie Morissette

12 novembre 2015

Deuxième journée de grève

Journée en Front commun
avec les autres syndicats de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

La journée a été divisée en deux parties :

- Tôt le matin, piquetage et distribution d'un tract commun aux trois syndicats afin d'informer la population. Le tract s'intitulait : « Pourquoi la grève? ». Plusieurs coins de rue achalandés de la ville ont été occupés.
- Rendez-vous au Parc de l'Exposition pour une marche symbolique en direction de la commission scolaire pour une plantation de drapeaux. Prise d'une photo historique dans la côte Plouffe avec nos collègues enseignants et professionnels. Nous étions environ 1800 personnes.



13 novembre 2015

Troisième journée de grève

Rassemblement des syndicats de l'éducation
membres de la CSN, à Trois-Rivières

Journée sous la pluie avec un premier rendez-vous au Cégep Trois-Rivières.

Le Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy, le personnel de soutien et les enseignants du Cégep de Trois-Rivières et plusieurs autres collègues en grève, ont entrepris une marche pour aller soutenir nos collègues au centre hospitalier de Trois-Rivières.

Fait à souligner : en santé, l'obligation d'assurer les services essentiels ne permet pas au personnel de s'absenter plus de 42 minutes par jour.

Nous étions plus de 1200 personnes à marcher dans la rue pour dénoncer la lenteur des négociations et l'attitude méprisante du ministre Coiteux.

Au retour de la marche, un dîner de hamburgers et de hot-dogs a réussi à nous réchauffer un peu.



Nos commissaires sont-ils capables de prendre position ????

Le **25 novembre** dernier, les trois syndicats de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy soit le Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges-CSQ (SEVF), le Syndicat du Personnel Professionnel de l'Éducation du Cœur et du Centre du Québec (SPPECCQ) et le Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN) étaient présents à l'assemblée régulière des commissaires afin de leur remettre une pétition signée par plus de 1300 membres du personnel provenant de tous les syndicats.

En cette période de grève nécessaire afin de faire progresser les négociations difficiles, plus de 100 personnes provenant de chacun des syndicats étaient présentes pour appuyer leurs représentants qui demandaient aux commissaires :

« À l'instar de plusieurs autres commissions scolaires, nous demandons que le Conseil des Commissaires dénonce, avec nous, les compressions budgétaires imposées à la Commission Scolaire du Chemin-du-Roy et appuie leur personnel syndiqué en intercédant auprès du gouvernement pour qu'il mette tous les efforts nécessaires pour parvenir rapidement à une entente **négociée** avec le personnel de la commission scolaire et, ainsi, investir de nouvelles sommes d'argent en éducation. »

Malheureusement, il ne semble pas que nos chers élus scolaires aient compris la démarche des syndicats. Encore une fois, le président, monsieur Lessard, avec son âme de commissionnaire, s'est proposé pour livrer la pétition à un autre niveau.

C'est à cela que les syndicats par la voix de madame Claudia Cousin, présidente du SEVF, lui ont répondu que ce que nous demandons, c'est un appui par voie d'une résolution des commissaires pour demander au gouvernement qu'il cesse les coupures au niveau de notre commission scolaire afin que tous et chacun puissent faire son travail avec tous les outils nécessaires pour atteindre la plus grande réussite des élèves.



Après quelques semaines, nous sommes toujours sans réponse de nos commissaires. Ils semblent occupés à autre chose qu'à défendre les intérêts de notre commission scolaire auprès du ministre. D'ailleurs, le ministre François Blais, ne les a pas ménagés dans son nouveau projet de loi concernant les commissions scolaires.

Odette Brûlé, secrétaire

Saviez-vous que :

Si vous payez l'assurance salaire longue durée et vous avez prévu prendre votre retraite d'ici les deux prochaines années, il est important d'annuler votre assurance longue durée car les deux premières années sont un avantage de la convention collective et ne coûte rien. C'est seulement à partir de la 105^e semaine que l'assurance longue durée est utilisée.

Semaines de perturbations Automne 2015



Journées chômées et payées

Année scolaire 2015-2016

PERSONNEL DE SOUTIEN

Mercredi 1^{er} juillet 2015	Jeudi 31 décembre 2015
Lundi 7 septembre 2015	Vendredi 1^{er} janvier 2016
Lundi 12 octobre 2015	Lundi 4 janvier 2016
Jeudi 24 décembre 2015	Mardi 5 janvier 2016 *
Vendredi 25 décembre 2015	Mercredi 6 janvier 2016*
Lundi 28 décembre 2015	Vendredi 25 mars 2016
Mardi 29 décembre 2015	Lundi 28 mars 2016
Mercredi 30 décembre 2015	Lundi 23 mai 2016
	Vendredi 24 juin 2016

* Deux journées compensatoires fixées à même le calendrier des journées chômées et payées pour les personnes salariées régulières à l'emploi de la Commission scolaire au 1^{er} juin 1993 ou couvertes par l'annexe « A » de l'arrangement local de septembre 2001.

Les deux jours du temps des fêtes, 5 et 6 janvier 2016

Historique

En 1993, les personnes salariées de la commission scolaire recevaient leur paie à chaque semaine. La commission désirant changer la fréquence de ces versements engagea des négociations avec le syndicat dans le but de conclure une entente.

C'est donc le 1^{er} juin 1993 que fut signée une entente qui modifiait la fréquence des versements de la paie pour qu'elle soit versée aux deux semaines plutôt qu'à chaque semaine. En retour, la commission crédait 2 jours dans la banque de temps compensé de chaque personne salariée régulière et à l'essai au moment de la signature.

En 2001, suite à la fusion des commissions scolaires, celle-ci devait appliquer cette entente à toutes les personnes salariées de la commission scolaire fusionnée. Elle

se retrouva devant une difficulté puisque chaque commission scolaire avait un nombre différent de journées fériées. Une modification à l'arrangement local fut alors

apportée afin de permettre aux personnes qui détenaient plus de 15 journées fériées de les conserver. Cependant ces journées n'étaient plus du temps compensé mais devenaient deux journées de congés fixées par la commission.

JANVIER 2016				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	(8)
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Application de cette entente

À qui ? Toutes les personnes salariées qui ont obtenu un poste après le 1^{er} juin 1993, ne bénéficient pas de ces journées de congé sauf si elles font parties de la liste des personnes touchées par la modification de 2001.

Quand ? Chaque année la commission fixe deux jours de congé, habituellement dans la période des fêtes. Cette année, ce sont les 5 et 6 janvier 2016.

Quoi faire si je ne bénéficie pas de ces journées? L'entente prévoit que les personnes qui ne bénéficient pas de ces journées peuvent utiliser des journées de vacances, d'affaires personnelles, de temps compensatoire ou à défaut, ces journées d'absence seront sans traitement.

ATTENTION

Pour pouvoir mettre du temps compensatoire, vous devez vous entendre avec votre supérieur immédiat, ce qui est parfois difficile. Un autre motif d'absence sera alors nécessaire sinon ces journées seront sans traitement.

Si vous avez des questions ou que vous éprouvez des difficultés dans l'application de cette entente, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat qui vous éclairera dans ce processus.

Le 7 janvier 2016

Le 7 janvier est une journée de travail pour le personnel de soutien, les professionnels et les cadres de la commission scolaire. **Votre direction ne peut pas vous obliger à prendre une journée de congé lors de cette journée.** Le calendrier scolaire est un calendrier pour les élèves et les enseignants. Pour le personnel de soutien, le 7 janvier n'est pas une journée prévue au calendrier des journées chômées-payées, alors votre présence est requise au travail. Si vous souhaitez vous absenter, vous devrez justifier votre absence. Lors de cette journée, il est possible avec l'accord de votre supérieur immédiat, d'utiliser votre banque de temps compensatoire, de vacances ou de

maladie. Assurez-vous de transmettre l'information suffisamment à l'avance, pour ne pas avoir de mauvaise surprise. Bien qu'il soit permis par le service des ressources humaines, il pourrait arriver que certaines directions choisissent de ne pas autoriser la reprise de temps compensatoire lors de cette journée et cela fait partie de leur droit. Ce qui veut dire qu'une direction pourrait décider de l'autoriser, tandis qu'une autre refuserait. Si vous éprouvez des difficultés particulières, n'hésitez pas à nous rejoindre au 373-5473 au bureau du syndicat.

Gabrielle Messier, présidente

9 décembre 2015 Quatrième journée de grève

Journée en Front commun régional
CSN, APTS, SFPQ, CSQ et FTQ

Rassemblement du Front commun au parc de l'Exposition pour une marche en direction du parc Champlain en passant devant le bureau de notre député Jean-Denis Girard. Quelques discours sur les enjeux de la négociation qui ne progresse pas. Musique, animation et repas chauds servis dans le parc Champlain pour tous les membres du Front commun. Entre 2 500 et 3 000 personnes étaient présentes pour marquer cette journée.





REER disponibles par prélèvements à la source ou par montant forfaitaire.

Pour informations : 819-373-5473

Cynthia Lemay : cynthia.lemay@csdyroy.qc.ca
 Sylvain Gagnon : sylvain.gagnon@csduroy.qc.ca
 Odette Brûlé : soutienCSN@csduroy.qc.ca

FONDACTION
**CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI**

www.fondaction.com

1-800-253-6665

Votre temps compensatoire

Ce n'est pas nouveau de cette année qu'il est difficile de prendre un congé pour écouler le temps compensatoire et si vous êtes en présence élèves, les difficultés sont encore plus grandes.

Certaines personnes nous ont contactés parce que lors d'un changement d'école, la nouvelle direction leur a dit qu'elle venait de perdre le temps compensatoire acquis dans l'école précédente. Pourtant, la convention collective est très claire sur ce sujet. Nous vous invitons à la consulter à l'article 8-3.00.

On y mentionne que le moment du congé accordé est déterminé après entente entre la personne salariée et la supérieure ou le supérieur immédiat. S'il n'y a pas entente sur les choix de dates exprimés de part et d'autre ou si la supérieure ou le supérieur immédiat ne peut garantir à la personne salariée la prise du congé pendant la période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date où les heures supplémentaires ont été effectuées, la personne est rémunérée (en argent) selon la clause 8-3.09.

Les heures supplémentaires rémunérées sont payées par la commission dans un délai maximum d'un (1) mois après la présentation de la réclamation dûment signée par la personne salariée et approuvée par la commission.

Lors d'un changement d'établissement, il arrive que les directions refusent d'honorer le temps compensatoire dûment effectué. Sachez que c'est votre droit de le réclamer. S'il y a mésentente avec votre direction n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat qui vous aidera à obtenir ce qui vous est dû.

Gabrielle Messier, présidente

Perfectionnement

Il y a toujours des montants disponibles dans le budget de perfectionnement. Il est encore possible de faire des demandes pour participer à un perfectionnement. Par contre, vous êtes mieux de ne pas tarder car le budget sera épuisé. Vous pouvez faire votre demande dès maintenant, et ce, même si votre perfectionnement n'est prévu que pour plus tard dans l'année.

Si vous êtes une personne salariée régulière (détenant un poste) ou un chapitre 10, vous avez droit au budget de formation et de perfectionnement. Ce budget appartient au personnel de soutien et il est distinct du budget de l'école. La direction ne peut refuser du perfectionnement sous prétexte que son budget en sera affecté. En cas de doute, consultez votre syndicat qui vous conseillera et interviendra au besoin. Rappelez-vous que le maximum de remboursement pour des activités individuelles de perfectionnement est de 600,00\$ par personne par année. Plusieurs demandes peuvent être faites par la même personne et les coûts dépassant le montant maximum peuvent être assumés par l'école. Ce formulaire est disponible au secrétariat de votre école.



Surveillez votre courriel et votre babilard syndical en 2016. Il y aura des offres de perfectionnements collectifs :

- Un cours de préparation à la retraite
- Un cours de LSQ pour les techniciennes-interprètes

Prenez note que les perfectionnements collectifs ne sont pas déduits de votre 600\$ personnel.

Gabrielle Messier, présidente

Programme d'Aide aux Employés (PAE)

À compter du 1^{er} juillet 2015

En respect de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, la Commission scolaire a procédé à appel d'offres pour le renouvellement de son contrat de gestion du programme d'aide aux employés. La firme Groupe Renaud a été retenue pour le contrat débutant le 1^{er} juillet 2015. Elle prend la relève de la firme Impact Mauricie. Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre afin de bénéficier de ce nouveau programme. Prendre note que les modalités du programme d'aide sont les mêmes qu'avec la firme Impact Mauricie.

Comment bénéficier des services du PAE?

1. À partir du 1^{er} juillet, pour utiliser les services du programme, vous pourrez communiquer avec le Groupe Renaud au numéro sans frais **1 888 687-9197**.
2. Elle complétera avec vous une fiche de renseignements, dont toutes les informations resteront strictement confidentielles.
3. Un professionnel communiquera avec vous dans un délai de 24 à 48 heures pour fixer un rendez-vous dans les jours suivants.

Si vous avez déjà un dossier avec un intervenant, sachez que le Groupe Renaud privilégie la relation de confiance déjà établie. Le nécessaire sera donc fait afin de maintenir le lien thérapeutique, mais dans le cas où il s'avérait impossible de poursuivre avec le même professionnel, votre dossier sera confié à un consultant collaborant avec le Groupe Renaud.

Comment sera assuré le respect de la confidentialité?

La confidentialité est l'une des principales caractéristiques de ce service d'aide. Aucun renseignement, de quelque nature que ce soit, ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de la personne qui a recours au PAE. Tout contact, information ou conversation entre l'intervenant professionnel et la personne qui bénéficie du programme d'aide demeure **strictement confidentiel et sans préjudice**.

Quels sont les services dispensés?

À partir du **1^{er} juillet**, chaque année, vous, et les membres de votre famille immédiate (conjoint et enfants de moins de 18 ans résidants à l'adresse de l'employé) pourrez bénéficier de **5 consultations cliniques** (*psychologues, psychothérapeutes, travailleurs sociaux, conseillers d'orientation, sexologues et psychoéducateurs*).

La Commission scolaire assumera le pourcentage qui n'est pas couvert par le plan d'assurances collectives pour les employés assurés. L'employé se verra alors prélever le montant lui incombeant par le biais de sa carte de crédit et réclamera par la suite à ses assurances. Quant aux employés non couverts par une assurance, La Commission scolaire s'engage à défrayer le taux horaire de la consultation. Pour les membres de la famille immédiate, le coût est de 45\$ par rencontre.

Pour contacter votre programme d'aide en tout temps :

GROUPE
RENAUD

Simplement, humains.

1 888 687-9197

24 heures/24, 7 jours/7, 365 jours par année



Votre comité exécutif vous souhaite une très belle période du temps des fêtes. Profitez de ce temps de repos pour prendre du temps pour vous et avec ceux que vous aimez. Souhaitons-nous une meilleure année 2016 pour nos conditions de travail.

**Gabrielle Messier, présidente Luc Pellerin, vice-président
Odette Brûlé, secrétaire Martine Gervais, vice-présidente
Cynthia Lemay, trésorière Pascale Dufresne, vice-présidente**

Joyeux Noël et Bonne année 2016

